



Vinz et Lou

se Prennent Pour
Des influenceur(s)



FICHE FAMILLE

Et toi, t'es d'accord ?

Le **consentement en ligne** est présent dans de nombreux aspects de notre vie en ligne. Partager des informations personnelles, envoyer une photo, en recevoir... sont autant de moments où notre consentement ou celui des autres est sollicité ou le devrait.

L'**immédiateté** et la **virtualité** du numérique ne facilitent pas forcément cette prise de conscience.

Il est donc essentiel de sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants au concept de **consentement en ligne** que l'on pourrait définir comme **le fait de donner son accord pour une procédure, une action, une demande en ligne. Cet accord doit réunir trois grandes caractéristiques : il doit être libre, éclairé et rétractable.**

Libre, cela veut dire que la personne ne doit avoir subi aucune pression physique ou psychologique pour accepter.

Éclairé, cela veut dire que la personne a reçu et compris toutes les informations concernant la procédure et ses potentielles conséquences.

Rétractable, cela veut dire que la personne peut retirer son consentement à tout moment et interrompre la procédure.

On découvre !

Pour commencer, visionnez l'épisode en famille.

Après avoir pris plusieurs photos de Lou, Vinz nous **explique** en quoi consiste **le consentement en ligne** et pourquoi il est important de toujours **demander l'accord** de l'autre.



On discute !

Échangez en famille sur ce que vous avez découvert dans la vidéo et ouvrez la discussion sur vos pratiques. Voici quelques pistes de questions (et de réponses !):

Comment définiriez-vous le consentement en ligne ?

Le **consentement en ligne**, c'est le fait de **donner son accord** pour une procédure, une action, une demande en ligne. Cet accord doit réunir trois grandes caractéristiques : il doit être **libre, éclairé et rétractable**.

Quelles sont les conséquences potentielles de la publication d'une photo sur les réseaux sociaux ?

Lorsque l'on partage une photo sur les réseaux sociaux, **son utilisation nous échappe** et les conséquences peuvent parfois être graves. La photo peut être **détournée, moquée, partagée** sur des sites malveillants. Avant de partager un contenu, il est donc important de **se demander pourquoi et à qui on le partage**.

Est-ce important d'avoir des « likes » sur nos publications ?

Attention à la « **course aux likes** ». Les « likes » ne doivent pas être une source de stress ou une façon de mesurer sa valeur. **Le plus important est de se sentir bien avec soi-même**, de s'amuser avec ses amis et sa famille, et de ne pas se concentrer uniquement sur ce que pensent les autres sur Internet.

Les parents ont-ils le droit de poster des photos de nous sur les réseaux sociaux ?

53 % des parents français ont déjà partagé sur les réseaux sociaux du contenu sur leurs enfants*.

Cette pratique, le « **sharenting** », n'est pas sans conséquence puisque l'image des enfants peut être détournée à des fins malveillantes. Notre image n'appartient qu'à nous et partager une photo sans l'accord de l'autre, même celle d'un enfant, est puni par la loi.

*Source : Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN)-POTLOC, 2023

On retient !

- Que ce soit dans la vie réelle ou dans la vie en ligne, il y a des droits et des devoirs à respecter.
- Le consentement en ligne, c'est le fait de donner son accord pour une procédure, une action, une demande en ligne. Cet accord doit réunir trois grandes caractéristiques : il doit être libre, éclairé et rétractable.
- Tu as le droit de dire oui, de dire non et même de changer d'avis !
- Avant de partager en ligne quelque chose sur toi ou sur quelqu'un d'autre, demande-toi toujours si toi ou l'autre personne êtes d'accord et si vous avez conscience des possibles conséquences.
- Il est interdit de partager des informations et des contenus sur quelqu'un sans son autorisation. C'est puni par la loi !
- En cas de doute ou de question, n'hésite pas à demander de l'aider à un adulte en qui tu as confiance.



On s'amuse !

Maintenant que vous avez compris le concept de consentement en ligne, réunissez-vous en famille.

Découpez des petits papiers et écrivez sur chacun d'entre eux une situation que l'on peut rencontrer en ligne sur une feuille. Voici quelques exemples :

- « Un ami te demande de lui envoyer une photo de toi. »
- « Sur le WhatsApp de la classe, certains envoient des photos d'eux torse nu. »
- « Ma grand-mère veut toujours me prendre en photo pour montrer à ses copines comme je suis beau. »
- « Lors d'une partie de jeu vidéo, un de mes amis virtuels m'a demandé de lui dire où j'habitais. »
- « Pour s'inscrire à la newsletter du club de foot, on me demande un certain nombre de données personnelles. »

Divisez la famille en deux équipes.

L'équipe A tire un papier et lit la situation à haute voix et se demande à l'équipe B : « Et toi, t'es d'accord ? » Oui ou non ? L'équipe B doit décider ensemble si elle est d'accord ou non avec la situation et justifier leur réponse.

Après cette petite activité, discutez ensemble des leçons apprises sur le consentement en ligne. Posez des questions comme : Qu'est-ce qui est important dans le consentement en ligne ? Comment peut-on s'assurer que l'autre personne se sent à l'aise ?

Retrouvez-nous sur notre chaîne Youtube et notre site

www.vinzelou.net

Pour aller plus loin

FamiNum

FamiNum est un programme gratuit pour accompagner la parentalité numérique en proposant des conseils personnalisés pour mettre en place de bonnes pratiques des écrans à la maison et guider ses enfants dans leur vie numérique.

Dossier Réseaux sociaux

Ce dossier à destination des parents partage des conseils et ressources pour un usage éclairé et sécurisé des réseaux sociaux.

Dossier Parentalité numérique

Un dossier pour les parents qui propose des conseils et des ressources pour les accompagner dans l'éducation au numérique à la maison.

Guide Internet, les écrans... et nous !

Un guide interactif dédié aux usages numériques pour les 7-12 ans et leurs parents.

Épisode Vinz & Lou Échec au mateur

Dans cette vidéo, Jérémy, accompagné de Vinz, prend des photos de Paola et de Marie à leur insu. Mais très vite, ces photos ne font plus rire Vinz. Il est à son tour pris pour cible et doit faire face à la colère de Paola...